



Procès-Verbal Conseil Communautaire du Lundi 15 avril 2024

Le Lundi 15 avril 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

| | |
|--|----|
| Nombre de membres titulaires en exercice | 58 |
| Nombre de membres titulaires présents pour les délibérations 2024-31 à 2024-39 | 42 |
| Nombre de membres titulaires absents pour les délibérations 2024-31 à 2024-39 | 16 |
| Nombre de procurations pour les délibérations 2024-31 à 2024-39 | 10 |
| Nombre de membres suppléants présents pour les délibérations 2024-31 à 2024-39 | 1 |
| Nombre de membres titulaires présents pour les délibérations 2024-40 à 2024-68 | 43 |
| Nombre de membres titulaires absents pour les délibérations 2024-40 à 2024-68 | 15 |
| Nombre de procurations pour les délibérations 2024-40 à 2024-68 | 11 |
| Nombre de membres suppléants présents pour les délibérations 2024-40 à 2024-68 | 1 |
| Nombre de membres titulaires présents pour les délibérations 2024-69 à 2024-84 | 42 |
| Nombre de membres titulaires absents pour les délibérations 2024-69 à 2024-84 | 16 |
| Nombre de procurations pour les délibérations 2024-69 à 2024-84 | 10 |
| Nombre de membres suppléants présents pour les délibérations 2024-69 à 2024-84 | 1 |

| | | |
|---|----|---|
| Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire | 58 | |
| Titulaires présents | 42 | Jean-Pierre Prigul–Janick Laville–Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Murielle Cassier-Didier Bazinet- Yves Mahaud (de la procuration 2024-31 à 2024-68)- Michel Desmoulin-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Christine Laurent-Dominique Caillou-Philippe Chotard-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Prîça Mortier-Pierre Janaillac-Julie Bordet-Edwige Badel- Marion Lafaye (de la délibération 2024-40 à 2024-84)- Patrick Lachaud-Muriel Morlion |
| Suppléants présents | 1 | David Boucard - Commune de Verteillac |
| Titulaires absents | 16 | Allain Tricoire-Bernadette Bazinet-Christine Berthé-Lisa Boyer- Joël Constant-Géry Denis-Catherine Esculier-Romain Perruchaud-Bernard Saint Martin-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin- Régis Defraye |
| Procurations | 10 | Allain Tricoire à Patrick Lachaud Bernadette Bazinet à Monique Boineau-Serrano Christine Berthé à Brigitte Pourtier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye |

Le Président remercie Francis Lafaye de son accueil et remercie les élus de leur présence.
Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint
Le procès-verbal du conseil du 20 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.
Jean-Marcel Beau est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

1- Pôle Administration Générale

1-1 Administration Générale – Rapporteur Didier Bazinet

Délibération n° 2024 / 31 : Adhésion aux Missions Locales de Ribérac et du Haut Périgord pour l'année 2024

Les Missions locales du Ribéracois et du Haut Périgord assurent l'accompagnement des jeunes du territoire âgé de 16 à 25 ans. Le conseil communautaire à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion aux Missions Locales du Ribéracois et du Haut Périgord au titre de l'année 2024 et de participer au financement à hauteur de :

- 32 236 € pour la Mission Locale du Ribéracois
- 1 501.20 € pour la Mission Locale du Haut Périgord.

Ces montants seront inscrits au Budget Primitif 2024 de la CCPR.

Catherine Bezac-Gonthier ne prend pas part au vote

Délibération n° 2024 / 32 : SMD3 - Remise gracieuse pour les personnes en surplus médical

Le conseil communautaire à l'unanimité procède à la remise gracieuse pour 62 factures pour un montant total de 6 930,45 € correspondant à la part variable de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Délibération n° 2024 / 33 : Attribution d'un Fonds de concours pour les travaux de construction du nouveau gymnase de Ribérac

Depuis l'orage de grêle du mois de juin 2022 le gymnase, le dojo et la salle de sport sont inutilisables pour les élèves de la cité scolaire (collège et lycée) ainsi que pour les associations sportives du territoire.

Cet équipement très utilisé fait donc grandement défaut et la mairie de Ribérac va engager la reconstruction d'un nouveau gymnase adapté aux besoins de la cité scolaire comme des associations sportives.

Le coût est de 4 millions 300 000HT et il est proposé que la CCPR, compte tenu que les lycéens de nos 44 communes sont scolarisés à la Cité scolaire Arnaut Daniel, participe par le biais d'un fonds de concours de 300 000 euros sur 2 exercices :

- 150 000 euros en 2024
- 150 000 euros en 2025

Patrick Lachaud : « La collectivité n'a pas cette compétence. Est-ce que dans le cadre de l'utilisation du gymnase, l'ensemble des associations sportives du territoire pourront candidater pour bénéficier d'un créneau » ?

Nicolas Platon : « Le gymnase est d'ores et déjà utilisé par un tiers des Ribéracois intra-muros et les deux autres tiers par des personnes qui habitent en dehors de la commune de Ribérac. Compte tenu de cette participation nous ouvrirons aux associations qui le demanderont suivant les créneaux disponibles. Il y avait beaucoup de clubs représentés avant la grêle au sein de cette structure, et elles seront encore présentes. Ce ne sera pas un gymnase mais un complexe sportif, il y a un dojo qui demandait des réparations mais également des salles omnisport qui ne répondaient plus aux normes et nous devons les réhabiliter dans leur ensemble ».

Philippe Chotard : « Depuis le début de la mandature il y a consensus pour une réhabilitation lourde de ce gymnase. Rien n'avait été entrepris avant la grêle. Je suis en désaccord, on pouvait travailler sur une réhabilitation ambitieuse du gymnase actuel, le choix est de doubler le gymnase actuel, le coût est déraisonnable, on parle de 6 millions TTC ».

Le Président : « Je vous arrête Monsieur Chotard, la délibération porte sur le fonds de concours, vous n'avez pas à faire ici le débat du conseil municipal ».

Philippe Chotard : « Je suis contre le fonds de concours, en effet il est dit que 2/3 des usagers ne seront pas de Ribérac. Nous sommes pour l'accueil, mais si les besoins du territoire ribéracois nécessite un équipement de cette ampleur, c'est donc un équipement communautaire qui devrait être réalisé.

La commune de Ribérac devra supporter par totalité avec un emprunt environ 1.5 Millions, c'est l'opinion de toute l'opposition municipale, j'en ai parlé à Bernard Saint Martin, nous ne voterons pas cette délibération ».

Pierre Janailac : « Ma première question était effectivement comme l'a évoqué Monsieur Chotard le reste à charge pour la commune de Ribérac. La deuxième question porte sur une réflexion par rapport au gymnase de Tocane qui fonctionne dans cadre d'un SIVOS, aujourd'hui un fonds de concours est proposé pour Ribérac, j'attire simplement l'attention pour une question d'équité dans le cadre où un jour des travaux lourds seront à effectuer sur le gymnase de Tocane... »

Le Président : « Il serait bien pour Ribérac d'élargir les compétences du SIVOS pour que les charges de fonctionnement soient supportées par l'ensemble des communes adhérentes au SIVOS. Ce serait beaucoup plus équitable ».

Daniel Bonnefond : « Sur le principe que la Communauté de Communes apporte un fonds de concours sur l'équipement d'intérêt intercommunautaire me paraît logique ; mais il aurait été bien d'avoir un plan de financement ».

Le Président : « Le plan de financement a été communiqué lors d'une réunion de Vice-Présidents, mais il vous sera transmis. La participation de la CCPR est d'environ 6 à 7 % ».

Jean Marcel Beau : « Pour la compétence transport scolaire, la question s'était posée à l'époque du transfert du SIVOS du Ribéracois à l'intercommunalité. Nous avons sur le SIVOS du Ribéracois 66 communes hors Communauté de communes, il n'était pas possible à l'époque de conventionner avec les communes non membres de la collectivité. Je vais relancer la question auprès de la Préfecture et j'essaierai de répondre à un prochain conseil ».

Le conseil communautaire à la majorité (3 contre 1 abstention), participe par le biais d'un fonds de concours de 300 000 euros sur 2 exercices.

1-2 Finances – Rapporteur Jean-Marcel Beau

Délibération n° 2024 / 34 : Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe de la ZAE de Villetoueix

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 35 : Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe du lotissement les Burelles à Douchapt

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 36 : Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe de la ZAE des Jarissous

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 37 : Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 38 : Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 39 : Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe du Village de Beauclair

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 40 : Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 41 : Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe de l'Autorisation des Droits du Sol (ADS)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 42 : Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOMI)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 43 : Adoption du compte de gestion 2023 du budget Principal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 44 : Compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE de Villeteureix

La présentation du compte administratif 2022 du budget annexe la ZAE de Villeteureix peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés | | 18 090.56 | 18 090.56 | | 18 090.56 | 18 090.56 |
| Opérations de | 455 285.14 | 455 285.14 | 466 525.84 | 484 616.40 | 921 810.98 | 939 901.54 |
| TOTAUX | 455 285.14 | 473 375.70 | 484 616.40 | 484 616.40 | 939 901.54 | 957 992.10 |
| Résultats de clôture | | 18 090.56 | | | | 18 090.56 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 455 285.14 | 473 375.70 | 484 616.40 | 484 616.40 | 939 901.54 | 957 992.10 |
| RESULTATS | | 18 090.56 | | | | 18 090.56 |

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

➤ De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Didier Andrieux est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 45 : Compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement les Burelles à Douchapt

La présentation du compte administratif 2022 du budget annexe la ZAE de Villeteureix peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés Opérations de l'exercice | | | | 31 449.30 | | 31 449.30 |
| TOTAUX | | | | 31 449.30 | | 31 449.30 |
| Résultats de clôture Restes à réaliser | | | | 31 449.30 | | 31 449.30 |
| TOTAUX CUMULES | | | | 31 449.30 | | 31 449.30 |
| RESULTATS | | | | 31 449.30 | | 31 449.30 |

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

➤ De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Didier Andrieux est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 46 : Compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE des Jarissous

La présentation du compte administratif 2022 du budget annexe la ZAE de Villeteureix peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés Opérations de l'exercice | | 19 854.16 | 19 854.16 | | 19 854.16 | 19 854.16 |
| | 373 166.01 | 373 166.01 | 399 151.81 | 419 005.97 | 772 317.82 | 792 171.98 |
| TOTAUX | 373 166.01 | 393 020.17 | 419 005.97 | 419 005.97 | 792 171.98 | 812 026.14 |
| Résultats de clôture Restes à réaliser | | 19 854.16 | | | | 19 854.16 |
| TOTAUX CUMULES | 373 166.01 | 393 020.17 | 419 005.97 | 419 005.97 | 792 171.98 | 812 026.14 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 19 854.16 | | | | 19 854.16 |

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

➤ De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Didier Andrieux est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 47 : Compte administratif 2023 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La présentation du compte administratif 2022 du budget annexe la ZAE de Villeteureix peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 39 530.33 | | 6 704.18 | | 46 234.51 |
| Opérations de l'exercice | 218 871 .31 | 226 736.23 | 10 068.57 | 10 017.93 | 228 939.88 | 236 754.16 |
| TOTAUX | 218 871 .31 | 266 266.56 | 10 068.57 | 16 722.11 | 228 939.88 | 282 988.67 |
| Résultats de clôture | | 47 395.25 | | 6 653.54 | | 54 048.79 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 218 871.31 | 266 266.56 | 10 068.57 | 16 722.11 | 228 939.88 | 282 988.67 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 47 395.25 | | 6 653.54 | | 54 048.79 |

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

➤ De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Didier Andrieux est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 48 : Compte administratif 2023 du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

La présentation du compte administratif 2022 du budget annexe la ZAE de Villeteureix peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 603.18 | | 4 560.62 | | 5 163.80 |
| Opérations de l'exercice | 308 884.63 | 308 281.45 | 94 473.24 | 76 117.05 | 403 357.87 | 384 398.50 |
| TOTAUX | 308 884.63 | 308 884.63 | 94 473.24 | 80 677.67 | 403 357.87 | 389 562.30 |
| Résultats de clôture | | | 13 795.57 | | 13 795.57 | |
| Restes à réaliser | | | 24 000.00 | 37 795.57 | 24 000.00 | 37 795.57 |
| TOTAUX CUMULES | 308 884.63 | 308 884.63 | 118 473.24 | 118 473.24 | 427 357.87 | 427 357.87 |

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

➤ De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Didier Andrieux est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 49 : Compte administratif 2023 du budget annexe du Village de Beauclair

La présentation du compte administratif 2022 du budget annexe la ZAE de Villetoureix peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats rep. Opérations de l'exercice | | | | 699.33 | | 699.33 |
| | 104 766.23 | 104 766.23 | 4 074.44 | 2 755.09 | 108 840.67 | 107 521.32 |
| TOTAUX | 104 766.23 | 104 766.23 | 4 074.44 | 3 454.42 | 108 840.67 | 108 220.65 |
| Résultats de clôture Reste à réaliser | | | 620.02 | | 620.02 | |
| TOTAUX CUMULES | 104 766.23 | 104 766.23 | 4 074.44 | 3 454.42 | 108 840.67 | 108 220.65 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | 620.02 | | 620.02 | |

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

➤ De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Didier Andrieux est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 50 : Compte administratif 2023 du budget annexe de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)

La présentation du compte administratif 2022 du budget annexe la ZAE de Villetoureix peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | | | 7 168.50 | | 7 168.50 |
| TOTAUX | | | | 7 168.50 | | 7 168.50 |
| Résultats de clôture | | | | 7 168.50 | | 7 168.50 |
| TOTAUX CUMULES | | | | 7 168.50 | | 7 168.50 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | | 7 168.50 | | 7 168.50 |

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

➤ De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Didier Andrieux est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 51 : Compte administratif 2023 du budget annexe de l'Autorisation des Droits du Sol (ADS)

La présentation du compte administratif 2022 du budget annexe la ZAE de Villeteureix peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés Opérations de l'exercice | | | | 504.94 | | 504.94 |
| | 157 185.02 | 157 185.02 | 730.84 | 1 144.64 | 157 915.86 | 158 329.66 |
| TOTAUX | 157 185.02 | 157 185.02 | 730.84 | 1 649.58 | 157 915.86 | 158 834.60 |
| Résultats de clôture Restes à réaliser | | | | 918.74 | | 918.74 |
| TOTAUX CUMULES | 157 185.02 | 157 185.02 | 730.84 | 1 649.58 | 157 915.86 | 158 834.60 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | | 918.74 | | 918.74 |

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

➤ De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Didier Andrieux est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 52 : Compte administratif 2023 du budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOMI)

La présentation du compte administratif 2022 du budget annexe la ZAE de Villeteureix peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats rep. Opérations de l'exercice | 2 529 633.20 | 2 878 961.30 | | | 2 529 633.20 | 2 878 961.30 |
| TOTAUX | 2 529 633.20 | 2 878 961.30 | | | 2 529 633.20 | 2 878 961.30 |
| Résultats de clôture Reste à réaliser | | 349 328.10 | | | | 349 328.10 |
| TOTAUX CUMULES | 2 529 633.20 | 2 878 961.30 | | | 2 529 633.20 | 2 878 961.30 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 349 328.10 | | | | 349 328.10 |

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

➤ De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Didier Andrieux est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 53 : Compte administratif 2023 du budget Principal

La présentation du compte administratif 2022 du budget annexe la ZAE de Villeteureix peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 1 079 083.16 | 918 027.20 | | 918 027.20 | 1 079 083.16 |
| Opérations de l'exercice | 11 903 950.62 | 12 948 098.63 | 2 739 449.00 | 3 060 377.91 | 14 643 399.62 | 16 008 476.54 |
| TOTAUX | 11 903 950.62 | 14 027 181.79 | 3 657 476.20 | 3 060 377.91 | 15 561 426.82 | 17 087 559.70 |
| Résultats de clôture | | 2 123 231.17 | 597 098.29 | | | 1 526 132.88 |
| Restes à réaliser | | | 1 442 083.23 | 200 327.50 | 1 442 083.23 | 200 327.50 |
| TOTAUX CUMULES | 11 903 950.62 | 14 027 181.79 | 5 099 559.43 | 3 260 705.41 | 17 003 510.05 | 17 287 887.20 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 2 123 231.17 | 1 838 854.02 | | | 284 377.15 |

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

➤ De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Didier Andrieux est nommé Président de séance.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (2 abstentions).

Délibération n° 2024 / 54 : Affectation des résultats 2023 du budget annexe de la ZAE de Villeteureix

Il convient de reprendre dans le budget 2024 de la ZAE de Villeteureix les résultats cumulés suivants :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 18 090,56 €

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation de résultats ci-dessus.

Délibération n° 2024 / 55 : Affectation des résultats 2023 du budget annexe du lotissement les Burelles à Douchapt

Il convient de reprendre dans le budget 2024 du Lotissement les Burelles à Douchapt les résultats cumulés suivants :

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 31 449,30 €

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation de résultats ci-dessus.

Délibération n° 2024 / 56 : Affectation des résultats 2023 du budget annexe de la ZAE des Jarissous

Il convient de reprendre dans le budget 2024 de la ZAE des Jarissous les résultats cumulés suivants :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 19 854,16 €

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation de résultats ci-dessus.

Délibération n° 2024 / 57 : Affectation des résultats 2023 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Il convient de reprendre dans le budget 2024 du SPANC les résultats cumulés suivants :

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 6 653.54 €

➤ SECTION D'EXPLOITATION :

-compte 002 excédent d'exploitation reporté : 47 395.25 €

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation de résultats ci-dessus.

Délibération n° 2024 / 58 : Affectation des résultats 2023 du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Il n'y a pas de reports à faire sur le budget 2024 de l'Office de Tourisme.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation de résultats ci-dessus.

Délibération n° 2024 / 59 : Affectation des résultats 2023 du budget annexe du Village de Beauclair

Il convient de reprendre dans le budget 2024 du Village de Beauclair les résultats cumulés suivants :

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 620.02 €

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation de résultats ci-dessus.

Délibération n° 2024 / 60 : Affectation des résultats 2023 du budget annexe l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)

Il convient de reprendre dans le budget annexe de l'UTMV 2024 les résultats cumulés suivants :

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 7 168.50 €

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation de résultats ci-dessus.

Délibération n° 2024 / 61 : Affectation des résultats 2023 du budget annexe l'Autorisation des Droits du Sol (ADS)

Il convient de reprendre dans le budget annexe de l'ADS 2024 les résultats cumulés suivants :

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 918.74 €

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation de résultats ci-dessus.

Délibération n° 2024 / 62 : Affectation des résultats 2023 du budget annexe de la Redevance D'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOMI)

Il convient de reprendre dans le budget annexe la REOMI 2024 les résultats cumulés suivants :

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 349 328.10 €

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation de résultats ci-dessus.

Délibération n° 2024 / 63 : Affectation des résultats 2023 du budget Principal

Il convient de reprendre dans le budget Principal les résultats cumulés suivants :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-recettes de fonctionnement : 12 948 098.63 €

-dépenses de fonctionnement : 11 903 950.62 €

Résultat de l'exercice : + 1 044 148.01 €

-résultat 2022 reporté : + 1 079 083.16 €

Résultat de clôture : + 2 123 231.17 €

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

-recettes d'investissement : 3 060 377.91 €
-dépenses d'investissement : 2 739 449.00 €
Résultat de l'exercice : + 320 928.91 €

-résultat 2022 reporté : - 918 027.20 €
Résultat de clôture : - 597 098.29 €

Ce résultat déficitaire est amplifié par les restes à réaliser :

Restes à réaliser 2023 : En dépenses : 1 442 083.23 €
 En recettes : 200 327.50 €
 Cumulés : - 1 241 755.73 €

Résultat définitif – besoin de financement : 1 838 854.02 €

Il est donc proposé de reprendre dans le budget 2024 du budget principal les résultats 2023 de la manière suivante :

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

**-compte 001 déficit d'investissement reporté : 597 098.29 €
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 1 838 854.02**

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 284 377.15

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation de résultats ci-dessus.

Présentation des dix budgets 2024 de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Jean-Marcel Beau rappelle la méthode d'élaboration budgétaire.

- Une lettre de cadrage a été envoyée aux différents services avec comme consigne le maintien de l'enveloppe des dépenses au niveau du budget 2023.
- Une présentation a été effectuée des projets de fonctionnement en dépenses et en recettes.
- Trois réunions de la commission des finances ont eu lieu,
- Une réunion conjointe de la commission des finances et des vice-présidents a finalisé les arbitrages.
- Une proposition de budget et de taux a été présentée au bureau du 04 avril..

Présentation des budgets par Carine Rigaud

Les différents budgets et la note de présentation ont été mis à disposition sur le lien de connexion.

Présentation des taux par Jean-Marcel Beau

Il sera proposé une augmentation de 3 %, cela permettrait d'augmenter notre part d'autofinancement pour les investissements à venir ainsi que les futurs budgets.

Débats :

Nicolas Platon : « Tout d'abord, merci pour la présentation et le travail effectué. Nous sommes toujours depuis 2020 engagés auprès de la population de la commune de Ribérac pour ne pas augmenter les taux de foncier bâti qui atteignent aujourd'hui 57.06%. Comme nous l'avons précisé en réunion de bureau du 04 avril, nous ne voterons pas l'augmentation des taux de fiscalité cette année compte tenu de la pression fiscale déjà exercée sur la ville centre. ».

Philippe Chotard : « Je souhaite revenir sur la question de la fiscalité, toutes les collectivités ont bénéficié d'une revalorisation historique des bases depuis 3 ans. Ajouter une augmentation de taux dans ce contexte, compte tenu du niveau très élevé des taxes sur le territoire et notamment dans la ville centre, cela va nous pénaliser pour l'accueil de nouveaux ménages ainsi que pour l'activité économique ».

Patrick Lachaud : « Je m'étais opposé en bureau à cette augmentation, on avait évoqué que cette somme serait utilisée pour de l'investissement, dommage qu'on ne l'ait pas fléché directement en investissement. Dans le PPI on a fléché 1.9M sur 2025 j'ai peur que ce programme ne soit pas tenable ».

Le Président : « Le souhait est d'avoir une capacité par décision modificative à mettre cette somme en investissement. L'an dernier le filet de sécurité n'était pas fléché et a été viré en investissement. Cette année notre fonctionnement est équilibré, cette somme ira donc en investissement.

Pour répondre à Nicolas Platon, je comprends que les taux sont trop élevés à Ribérac, vous n'y êtes pour rien et je comprends cette position. La majorité du bureau a décidé cette augmentation de 3 % ».

Philippe Dubourg : « Aujourd'hui ce sont les mêmes qui font les efforts et payent les impôts ça me dérange ».

Le Président : « Je suis d'accord, cette suppression de la taxe d'habitation est une faute grave.

Les compétences intercommunales nécessitent des investissements, allez voir les conditions d'accueil de nos enfants à Prévert, on a différé le pôle administratif comme on a dû décaler le développement durable.

Nos partenaires financiers vont avoir des soucis à nous accompagner financièrement, ça va être une catastrophe au niveau de l'investissement, cela va freiner le développement économique. Ce n'est sûrement pas une bonne solution d'augmenter les taux mais la pression qui va être faite sur l'investissement aura des répercussions. La construction va s'effondrer, on vit une période d'austérité ».

Pierre Janailac : « Je comprends la position de Ribérac, les taux se cumulant, mais on ne peut pas se permettre de se priver de moyens pour la Communauté de communes à cause d'une commune, il y en a d'autres qui sont 20 points en dessous. Oui c'est toujours les mêmes qui payent, dans ce sens, il est dommage que l'on n'applique pas les mêmes taux d'augmentation sur les prestations de service que l'on facture ».

Le Président : « Ça représente très peu même si on augmentait, mais nous en prenons acte ».

Pascal Devars : « J'ai une question sur les fiches dotations, est ce que les communes ont le même taux que les collectivités ? on est sur-doté, quasiment 70 000 € repartent à l'Etat » Carine Rigaud : « C'est un état 1259 à part ».

Olivier Guignot-CDL : « Les communes ont récupéré le taux du département contrairement aux Communautés de communes, le système que l'on appelle le « coco » n'existe pas sur la Communauté de Communes ».

Jean Baptiste Chamouton : « Il y a effectivement une revalorisation historique des bases car il y a eu une inflation historique. Il faut cependant rappeler la mécanique de l'indexation de la revalorisation des bases constatée N-1, l'an prochain la revalorisation des bases ne sera pas de 3.9 % mais autour de 2 % ; les collectivités aussi subissent l'inflation. C'est inscrit dans la loi finances, la revalorisation des bases est calculée sur l'inflation constatée, ce n'est pas un cadeau qui est fait aux collectivités de manière générale ».

Délibération n° 2024 / 64 : Adoption des taux de fiscalité ménage 2024

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions – 16 contre) adopte les taux de fiscalité ménage 2024 ainsi que présenté ci-dessous, avec une augmentation de taux de 3% telle que proposée par la commission d'arbitrage du 28 mars et le bureau du 4 avril :

| TAXE | Taux 2023 | Produits 2023 | Proposition taux 2024 | Base 2024 | Produits attendus 2024 |
|---------|-----------|---------------|-----------------------|------------|------------------------|
| T.H.R.S | 9.85 % | 755 187 | 10.15 % | 7 589 000 | 770 284 |
| F.B. | 13.50 % | 2 922 279 | 13.91 % | 22 682 000 | 3 155 066 |
| F.N.B. | 46.60 % | 782 111 | 48.00 % | 1 741 000 | 835 680 |

Jean Marcel Beau : « Le budget de la collectivité représente 19 millions au total, la fiscalité 4.7 millions qui représente 25% des ressources, nous n'avons que cette ressource ».

Délibération n° 2024 / 65 : Adoption du taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2024

Le conseil communautaire à la majorité (4 contre) adopte le taux de CFE 2024 ainsi que présenté ci-dessous, avec une augmentation au taux maximum de droit commun sans utilisation de la capitalisation 2023, telle que proposée par la commission d'arbitrage du 28 mars et le bureau du 4 avril :

| TAXE | Taux 2023 | Produits 2023 | Proposition taux 2024 | Base 2024 | Produits attendus 2024 |
|-------|-----------|---------------|-----------------------|-----------|------------------------|
| C.F.E | 28.73 % | 709 771 | 29.15 % | 2 828 000 | 824 362 € |

Délibération n° 2024 / 66 : Fixation du produit attendu pour la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour 2024

Conformément à l'article 164 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018, le conseil communautaire à l'unanimité décide de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à 143 140 € correspondant à l'appel à cotisation émis par le SRB Dronne.

Jean Didier Andrieux ne prend pas part au vote.

Délibération n° 2024 / 67 : Adoption du Plan Pluri annuel d'Investissement

Le conseil communautaire à l'unanimité (1 abstention) décide d'établir les Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiement (CP) suivants pour les opérations dont le phasage prévoit une réalisation sur plusieurs années

| N° AP | N° Opération | Libellé Opération | Montant de l'autorisation de programme 2024-2026 | Montants des subventions 2024 à 2026 | coût global de l'opération | CA 2023 | RAR 2023 | CP 2024 | CP 2025 |
|--------------|--------------|--------------------------------------|--|--------------------------------------|----------------------------|------------|------------|------------|--------------|
| | | BATIMENTS | 1 724 800,00 | 760 794,00 | 964 006,00 | 19 952,00 | 288 244,00 | 160 000,00 | 587 600,00 |
| 2401 | 50 | AMENAGEMENT J PREVERT | 1 724 800,00 | 760 794,00 | 964 006,00 | 19 952,00 | 288 244,00 | 160 000,00 | 587 600,00 |
| | | | 0,00 | | | | | | |
| | | ASSAINISSEMENT (HT) | 288 000,00 | 144 000,00 | 144 000,00 | 0,00 | 0,00 | 12 000,00 | 24 000,00 |
| 2402 | 75 / BA | UNITE DE TRAITEMENT MATIERES VIDANGE | 288 000,00 | 144 000,00 | 144 000,00 | | | 12 000,00 | 24 000,00 |
| | | | | | | | | | |
| | | PISCINES | 2 745 710,00 | 0,00 | 2 745 710,00 | 141 673,13 | 91 080,00 | 18 110,00 | 1 363 800,00 |
| 2403 | 12 | PISCINE DE RIBERAC | 2 745 710,00 | | 2 745 710,00 | 141 673,13 | 91 080,00 | 18 110,00 | 1 363 800,00 |
| | | | | | | | | | |
| TOTAL DU PPI | | | 4 758 510,00 | 904 794,00 | 3 853 716,00 | 161 625,13 | 379 324,00 | 190 110,00 | 1 975 400,00 |

Délibération n° 2024 / 68 : Adoption du budget Annexe 2024 de la ZAE de Villeteureix

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de la ZAE de Villeteureix,

CONSIDERANT le projet de budget annexe de la ZAE de Villeteureix pour l'exercice 2024,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'adopter le budget annexe de la ZAE de Villeteureix pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - ZAE VILLETEUREIX CCPR Budget Annexe - BP - 2024

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | | |
|---|--|---------------------|---------------------|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS | | | |
| | | II | |
| | | A | |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 447 966,74 | 447 966,74 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) | (si solde négatif) | (si solde positif) |
| | | 0,00 | 0,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section d'investissement (2) | 447 966,74 | 447 966,74 |
| | | | |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 606 051,46 | 587 960,90 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) | (si déficit) | (si excédent) |
| | | 0,00 | 18 090,56 |
| | = | = | = |
| | Total de la section de fonctionnement (3) | 606 051,46 | 606 051,46 |
| | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (4) | 1 054 018,20 | 1 054 018,20 |

Délibération n° 2024 / 69 : Adoption du budget Annexe 2024 du Lotissement les Burelles à Douchapt

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe du Lotissement CCHD,

CONSIDERANT le projet de budget annexe du Lotissement CCHD pour l'exercice 2024,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'adopter le budget annexe du Lotissement CCHD pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - LOTISSEMENT CCHD CCPR Budget Annexe - BP - 2024

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | | |
|---|--|----------------------------|---------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS | | | |
| | | | II |
| | | | A |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 146 648,94 | 146 648,94 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 31 449,30 |
| | = | = | = |
| | Total de la section d'investissement (2) | 146 648,94 | 178 098,24 |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 146 648,94 | 146 648,94 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 0,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section de fonctionnement (3) | 146 648,94 | 146 648,94 |
| | TOTAL DU BUDGET (4) | 293 297,88 | 324 747,18 |

Délibération n° 2024 / 70 : Adoption du budget Annexe 2024 de la ZAE des Jarissous

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de la ZAE des Jarissous,

CONSIDERANT le projet de budget annexe de la ZAE des Jarissous pour l'exercice 2024,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'adopter le budget annexe de la ZAE des Jarissous pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - ZAE JARISSOU CCPR Budget Annexe - BP - 2024

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | | |
|---|--|--------------------|--------------------|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS | | II | |
| | | A | |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 378 611,43 | 378 611,43 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) | (si solde négatif) | (si solde positif) |
| | | 0,00 | 0,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section d'investissement (2) | 378 611,43 | 378 611,43 |
| | | | |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 374 723,76 | 371 758,76 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) | (si déficit) | (si excédent) |
| | | 0,00 | 19 854,16 |
| | = | = | = |
| | Total de la section de fonctionnement (3) | 374 723,76 | 391 612,92 |
| | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (4) | 753 335,19 | 770 224,35 |

Délibération n° 2024 / 71 : Adoption du budget Annexe 2024 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4X applicable au budget annexe du SPANC

CONSIDERANT le projet de budget annexe du SPANC pour l'exercice 2024,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'adopter le budget annexe du SPANC pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - SPANC CCPR Budget Annexe - BP - 2024

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
|--|--|--|--|
| VUE D'ENSEMBLE | | A1 | |
| EXPLOITATION | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 237 979,36 | 220 025,77 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 47 395,25 |
| = | | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 237 979,36 | 267 421,02 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) | 3 704,00 | 10 525,86 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 6 653,54 |
| = | | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 3 704,00 | 17 179,40 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 241 683,36 | 284 600,42 |

Délibération n° 2024 / 72 : Adoption du budget Annexe 2024 de l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI)

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de l'OTI,

CONSIDERANT le projet de budget annexe de l'OTI pour l'exercice 2024,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

-D'adopter le budget annexe de l'OTI pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous ;

-De déléguer les virements de crédits au Président dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57 et au Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Communautaire par délibération n°2023-152 du 26 septembre 2023.

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - OFFICE DE TOURISME CCPR Budget Annexe - BP - 2024

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
|---|--|----------------------------|----------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS | | A | |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 11 270,00 | 15 924,29 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 24 000,00 | 37 795,57 |
| | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 0,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section d'investissement (2) | 35 270,00 | 53 719,86 |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 338 287,12 | 338 287,12 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 0,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section de fonctionnement (3) | 338 287,12 | 338 287,12 |
| | TOTAL DU BUDGET (4) | 373 557,12 | 392 006,98 |

Délibération n° 2024 / 73 : Adoption du budget Annexe 2024 du Village de Beauclair

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe du Village de Beauclair,

CONSIDERANT le projet de budget annexe du village de Beauclair pour l'exercice 2024,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

-D'adopter le budget annexe de Beauclair pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous ;

-De déléguer les virements de crédits au Président dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57 et au Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Communautaire par délibération n°2023-152 du 26 septembre 2023. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - VILLAGE DE BEAUCLAIR Budget Annexe - BP - 2024

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
|---|--|------------------------------|----------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS | | A | |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 3 256,10 | 3 876,12 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) | (si solde négatif) 620,02 | (si solde positif) 0,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section d'investissement (2) | 3 876,12 | 3 876,12 |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 124 492,12 | 124 492,12 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 0,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section de fonctionnement (3) | 124 492,12 | 124 492,12 |
| | TOTAL DU BUDGET (4) | 128 368,24 | 128 368,24 |

Délibération n° 2024 / 74 : Adoption du budget Annexe 2024 de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4X applicable au budget annexe de l'UTMV

CONSIDERANT le projet de budget annexe de l'UTMV pour l'exercice 2024,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'adopter le budget annexe de l'UTMV pour l'exercice conformément au tableau ci-dessous :

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - UTMV CCPR Budget Annexe - BP - 2024

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
|---|--|--|--|
| VUE D'ENSEMBLE | | A1 | |
| EXPLOITATION | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 0,00 | 0,00 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 0,00 |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | | 0,00 | 0,00 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) | 10 000,00 | 2 831,50 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 7 168,50 |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | | 10 000,00 | 10 000,00 |
| TOTAL | | | |
| TOTAL DU BUDGET (3) | | 10 000,00 | 10 000,00 |

Délibération n° 2024 / 75 : Adoption du budget Annexe 2024 du service des Autorisations des Droits du Sol (ADS)

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de l'ADS

CONSIDERANT le projet de budget annexe de l'ADS pour l'exercice 2024,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

-D'adopter le budget annexe de l'ADS pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous ;

-De déléguer les virements de crédits au Président dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57 et au Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Communautaire par délibération n°2023-152 du 26 septembre 2023. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - SERVICE ADS Budget Annexe - BP - 2024

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
|---|--|----------------------------|------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS | | A | |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 1 000,00 | 1 000,00 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 918,74 |
| | = | = | = |
| | Total de la section d'investissement (2) | 1 000,00 | 1 918,74 |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 157 064,00 | 157 064,00 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 0,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section de fonctionnement (3) | 157 064,00 | 157 064,00 |
| | TOTAL DU BUDGET (4) | 158 064,00 | 158 982,74 |

Délibération n° 2024 / 76 : Adoption du budget Annexe 2024 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4X applicable au budget annexe de la REOMI,

CONSIDERANT le projet de budget annexe de la REOMI pour l'exercice 2024,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'adopter le budget annexe REOMI pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - OM-REOMI BUDGET ANNEXE - BP - 2024

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
|--|--|--|--|
| VUE D'ENSEMBLE | | A1 | |
| EXPLOITATION | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 3 380 204,00 | 3 030 875,90 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 349 328,10 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 3 380 204,00 | 3 380 204,00 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) | 0,00 | 0,00 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 0,00 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 3 380 204,00 | 3 380 204,00 |

Délibération n° 2024 / 77 : Adoption 2024 du budget Principal

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal

CONSIDERANT le projet de budget principal pour l'exercice 2024,

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS Budget Principal - BP - 2024

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | | |
|---|--|----------------------------------|-----------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS | | | |
| | | II | A |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 3 929 687,24 | 5 768 541,26 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 1 442 083,23 | 200 327,50 |
| | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) | (si solde négatif) 597 098,29 | (si solde positif) 0,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section d'investissement (2) | 5 968 868,76 | 5 968 868,76 |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 13 190 508,41 | 12 906 131,26 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 284 377,15 |
| | = | = | = |
| | Total de la section de fonctionnement (3) | 13 190 508,41 | 13 190 508,41 |
| | TOTAL DU BUDGET (4) | 19 159 377,17 | 19 159 377,17 |

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (12 abstentions) décide d'adopter le budget principal pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

De plus, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. **L'autorisation de procéder à de tels virements de crédits devra être donnée à l'occasion du vote du budget.** Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

La commission des finances s'étant prononcé pour la fongibilité asymétrique des crédits et donc pour cette délégation au Président.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité (12 abstentions) décide de déléguer les virements de crédits au Président dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Président remercie Jean-Marcel Beau, Carine Rigaud et le service finances.

1-3 Ressources Humaines – Rapporteur Didier Bazinet

Délibération n° 2024 / 78 : Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de procéder aux modifications suivantes :

-Création d'1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire suite à l'appel à candidature pour le poste d'instructeur ADS

-Création d'1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 17 heures hebdomadaire suite à la nomination stagiaire d'un agent en CDI au service à la population au 01/05/2024.

Le tableau des effectifs recense désormais 134 postes dont 113 postes pourvus représentant 107 ETP, 10 disponibilités et 11 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 3 contrats de projet à temps plein, 18 contrats de missions temporaires représentant 13.82 ETP, 12 CDD représentant 9.27 ETP.

2-Service à la population

2-1 Jeunesse – Culture – Actions Interculturelles et Insertion – Rapporteuse Catherine Bezac-Gonthier

Délibération n° 2024 / 79 : Convention de partenariat avec le CSC ENVOL : Poursuite en 2024 de l'action d'insertion expérimentale de mobilité inclusive en 2024

Depuis 2022 la Communauté de communes du Périgord Ribéracois soutient financièrement le projet expérimental de mobilité inclusive porté par le Centre socioculturel ENVOL de Chalais et dont le périmètre s'élargit à la CCPR/CCPSA.

Cette expérimentation répond aux besoins de mobilité des jeunes en insertion sur notre territoire.

Lors du dernier bilan de l'action, ENVOL faisait état de 825 trajets, notamment pour les jeunes inscrits à la Mission Locale.

L'expérimentation devrait prendre fin en décembre 2024. Le relais devra être pris ensuite par une structure ou une association de notre territoire.

Pour l'année 2024 le conseil communautaire à l'unanimité décide de renouveler ce partenariat en participant à hauteur de 5 000€ et d'autoriser le Président à signer la convention entre nos 2 structures.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024

Patrick Lachaud : « Je ne mets pas en cause la pertinence de ce projet, mais on constate qu'il a été initié sur Chalais par une autre collectivité et je m'interroge du le financement par la suite. Je suis pour la poursuite du soutien du projet mais comment le poursuivre ? qui financera son fonctionnement quand la structure sera autonome, ce sera notre collectivité » ?

Catherine Bezac-Gonthier : « Il y a une réflexion entre l'association ENVOL, la Communauté de communes du Périgord Ribéracois et la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye sur la pérennité et le dispositif à mettre en place. ENVOL était à titre expérimental. Il a cependant été accepté par le Centre Social de Chalais de poursuivre cette année sur notre territoire. Une prochaine réunion devrait avoir lieu au mois de mai. Il devient urgent de trouver des relais pour ne pas laisser tomber un service qui est nécessaire pour le territoire avec les Communauté de communes du Périgord Ribéracois et du Pays de Saint Aulaye mais également la mission locale. La question effectivement est de savoir qui va reprendre la suite mais aussi le financement. Actuellement tous les transports sont gratuits pour les personnes qui en bénéficient. Plusieurs pistes de travail sont en cours. »

Patrick Lachaud « Les 825 Trajets sont pour le territoire de la communauté de communes ? » Catherine Bezac-Gonthier : « C'est sur tout le territoire, pour des jeunes en insertion ou des personnes qui ont un problème pour se rendre à leur travail, c'est un service à la carte, d'où la difficulté de trouver une structure sur notre territoire ».

Le Président : « Nous n'avons pas instauré la taxe mobilité car la compétence est à la région ».

Délibération n° 2024 / 80 : Attribution d'une subvention pour l'année 2024 à l'association PREVER (Périgord Ribéracois engagé vers un emploi réinventé)

Lors du Conseil Communautaire du 30 novembre 2024, le conseil communautaire avait validé le soutien financier de la CCPR de 34 000€ à l'association PREVER qui œuvre pour faire de notre territoire un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

Cette subvention permet à l'association rémunérer l'animateur du Conseil Local pour l'Emploi jusqu'à l'obtention de l'habilitation et la création de l'entreprise à but d'emploi. L'association a déposé le dossier d'habilitation au début de l'année 2024 pour un démarrage de l'expérimentation en 2025.

Une première partie de la subvention a été octroyée en 2023 soit 17 000€

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions – 1 contre) décide d'attribuer la deuxième partie de la subvention soit 17 000€.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

2-2 Enfance – Scolaire – Péri et Extra- scolaire – Rapporteuse Monique Boineau-Serrano

Délibération n° 2024 / 81 : Attribution des subventions scolaires 2024

Le calcul pour les subventions écoles se fait de la façon suivante :

- Pour les écoles hors Ribérac : 800€ par classe et 21€ par élève ;
- Pour les écoles de Ribérac (plus proches des spectacles, du cinéma et de la piscine) : 500€ pour l'ensemble des classes de l'école des Beauvières / 1250€ pour l'ensemble des classes de l'école Jules Ferry et 21€ par élève

La subvention est versée, suivant la demande des enseignants, à l'amicale laïque, si celle-ci est partenaire de l'école ou à la coopérative scolaire. Dans tous les cas la somme de la subvention doit exclusivement être utilisée pour l'école.

| ORGANISME | Subventions 2023 | Propositions 2024 |
|---|------------------|-------------------|
| AMICALE LAÏQUE DE VILLETUREIX | 4 733€ | 4 607€ |
| COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS | 2 503€ | 2 398€ |
| ASS COOP SCOLAIRE DE ST MARTIN DE RIBERAC | 2 608€ | 2 566€ |
| AD OCCE24 COOP SCOLAIRE- ECOLE ST VINCENT DE CONNEZAC | 3 786€ | 3 807€ |
| AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS | 2 461€ | 2 440€ |
| LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE JULES FERRY RIBERAC | 4 608€ | 4 629€ |
| OCCE 24 – ECOLE MATERNELLE LES BEAUVIERES RIBERAC | 2 149€ | 2 044€ |
| AMICALE LAIQUE DE BERTRIC BUREE | 2 608€ | 2 650€ |
| ASSOCIATION DES ECOLES DES HAUTS DE DRONNE | 6 121€ | 5 974€ |
| ASSOCIATION LAÏQUE DE VERTEILLAC - SECTION ECOLE | 3 912€ | 3 660€ |
| APE SECTION FOYER SOCIO EDUCATIF –ECOLE DE GRAND BRASSAC | 2 293€ | 2 356€ |
| FOYER RURAL DE TOCANE ECOLE PRIMAIRE | 3 912€ | 3 786€ |
| LISLE AUX ENFANTS (ECOLE MATERNELLE) COOPERATIVE SCOLAIRE | 2 398€ | 2 440€ |
| ECOLE PRIMAIRE CHERVAL OCCE 24 | 1 325€ | 1 199€ |
| POSSAKLAND - ECOLE DE PAUSSAC | 2 566€ | 2 503€ |

| | | |
|---|----------------|----------------|
| AMICALE LAIQUE DE CERCLES - SECTION ECOLE | 2 230€ | 2 167€ |
| ASSO FOYER SOCIO EDUCATIF DE CELLES- SECTION ECOLE | 2 608€ | 2 566€ |
| FOYER RURAL DE TOCANE ST APRE COOP. SCOLAIRE MATERNELLE DE TOCANE | 3 618€ | 3 597€ |
| COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTAGRIER | 2 587€ | 2 566€ |
| OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE DE LISLE | 2 272€ | 2 566€ |
| Total | 61 298€ | 60 521€ |

Le montant total des subventions 2024 est arrêté à la somme de **60 521€** pour les écoles publiques de la CCPR et les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à la majorité (1 contre)

Laurent Casanave « Comme l'an dernier je suis toujours frustré que les communes de Ribérac du fait de leur proximité ont moins, alors qu'on assume seuls le déficit du cinéma de 135 000 €, celui de la bibliothèque... Il serait bien de faire l'équité sur l'attribution des subventions des écoles au regard de ce que la commune centre paye déjà pour les autres collectivités ». Monique Boineau-Serrano « Pour les autres communes l'attribution est due au transport scolaire. Laurent Casanave : « C'est une question de solidarité ».

Fabienne Cabirol-Calvel « La subvention est calculée en fonction du nombre d'enfant. Il faut plus de bus pour 150 élèves que pour 60 ». Philippe Chotard : « C'est une double pénalisation pour la commune de Ribérac. Je voudrais une fois de plus que le conseil communautaire se saisisse de la question des charges de centralité ».

Le Président « La commission Enfance-Jeunesse travaillera sur le sujet ».

Délibération n° 2024 / 82 : Participation financière 2024 à l'Ecole Notre-Dame de Ribérac

Dans les écoles privées associées par contrat, les collectivités locales versent une participation financière au fonctionnement de l'école dénommée « forfait communal » ou « forfait intercommunal » pour les écoles associées par contrat d'association.

Conformément aux articles L 442-5 et 442-12 les établissements publics de coopération intercommunale sont substitués aux communes lorsque ceux-ci sont compétents pour le fonctionnement des écoles publiques.

Depuis 2014 cette obligation s'étend à tout le territoire de la CCPR.

Pour l'année scolaire 2024, Le conseil communautaire à la majorité (5 abstentions – 6 contre)

Décide de fixer la participation de la CCPR à l'école Notre Dame à 43 125€ c'est-à-dire 625 € X 69 élèves.

Ce montant sera mandaté en 2 fois :

- 6/12èmes en juin 2024 soit 21 563€
- 6/12ème en décembre 2024 soit 21 562€

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024

3- Aménagement – Habitat

3-1 Habitat – Rapporteur Francis Lafaye

Délibération n° 2024 / 83 : Subventions au titre du Programme d'Intérêt Général (PIG)-Habitat

Dans le cadre du PIG 2022, le conseil communautaire à l'unanimité décide de se prononcer sur le versement de la subvention des propriétaires ayant terminé leurs travaux. Ils ont perçu l'aide de l'Anah, il convient désormais de leur verser la subvention qui leur a été attribuée au dépôt de leur dossier.

| Commune | Nature des travaux | Montant TTC des travaux | Montrant HT retenus pour le calcul des aides | Subvention ANAH | Autre | Subvention CDC |
|------------------|--------------------|-------------------------|--|-----------------|------------------------------|-----------------------|
| Ribérac | Travaux énergie | 39 251.896€ | 30 000€ | 16 500€ | CD24 : 500€ | 500€ ASE : 200€ |
| La Roche Chalais | Travaux énergie | 34 948.64€ | 30 000€ | 18000€ | CD24 : 500 | 500€ ASE : 200€ |
| Celles | Travaux énergie | 15 960.62€ | 12 871€ | 9 923€ | Cd 24 : 500€ | 321.78€ ASE : 200€ |
| Creyssac | Travaux énergie | 17 323.37€ | 16 375€ | 9 205€ | CD24 : 500€ Carsat :2500€ | 409.37€ ASE : 200€ |

Délibération n° 2024 / 84 : Subventions au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat - OPAH

Dans le cadre de l'OPAH 2023, le conseil communautaire à l'unanimité décide de se prononcer sur le versement de la subvention des propriétaires ayant terminé leurs travaux. Ils ont perçu l'aide de l'Anah, il convient désormais de leur verser la subvention qui leur a été attribuée au dépôt de leur dossier.

| Commune | Nature des travaux | Montant TTC des travaux | Montrant HT retenus pour le calcul des aides | Subvention ANAH | Autre | Subvention CDC |
|---------------|--------------------|-------------------------|--|-----------------|-------|-----------------------|
| Grand Brassac | Travaux énergie | 30 629.37€ | 29032.48€ | 11661€ | | 725.81€ ASE : 100€ |
| Villetoureix | Travaux autonomie | 20 037.88€ | 18 216.25€ | 7262€ | | 726.20€ |
| Ribérac | Travaux Energie | 43 661.94€ | 35 000 € | 13 750€ | | 875€ ASE : 100€ |

Fin de la réunion à 20h34

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Le secrétaire de séance du 15 avril 2024
Jean-Marcel Beau

